

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1502

19 juillet 2007

### SOMMAIRE

AAF Europe Conseil S.à r.l. ....	72096	Holding Kirchberg S.à r.l. ....	72078
A H Luxco 1 S.à r.l. ....	72068	Interlux Assurances Maladie S.A. ....	72055
AIG Multilabel Sicav ....	72067	Isar Properties S.à r.l. ....	72064
AIG Sicav ....	72064	JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 2 S. à r.l. ....	72058
Arlon Income Venture S.à r.l. ....	72061	Knauf Luxembourg S.à r.l. ....	72050
Atos Origin Luxembourg PSF S.A. ....	72071	L Select ....	72057
Bessel Capital S.à r.l. ....	72077	Luxgsm S.A. ....	72068
Bluedream S.A. ....	72084	Lux HDD Holdco 1 S.à r.l. ....	72069
Boa Nova S.à r.l. ....	72056	NGH Luxembourg S.à r.l. ....	72078
Brazil Investments S.A. ....	72072	Nord Europe Private Bank ....	72067
Careco Luxembourg S.à r.l. ....	72056	Panormos S.A. ....	72050
Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch ....	72059	Panormos S.A. ....	72077
Création Plus S. à r.l. ....	72050	Pro-Vision HS S. à r.l. ....	72051
DB Phoebus Lux S.à r.l. ....	72077	Public Safety Luxembourg, S.à r.l. ....	72080
DB Platinum III ....	72059	Public Safety Luxembourg, S.à r.l. ....	72069
Dexia Participation Luxembourg ....	72058	Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A. ....	72060
Dismar S.à r.l. ....	72071	RBC Capital Markets Arbitrage S.A. ....	72060
Dutalux S.A. ....	72091	Redbirds Participations S.A. ....	72056
Ernst & Young International Pension Sche- me ....	72051	Robert Fleming (CIS) S.à r.l. ....	72084
Europa Eagle S.à r.l. ....	72080	Robe S.A. ....	72073
Europa West Station S.à r.l. ....	72080	Robe S.à r.l. ....	72073
Europe Capital Partners V S.A. ....	72084	SAC Norimberga S.A. ....	72051
Even Investments 2 S.à r.l. ....	72094	Stratego International ....	72050
ExxonMobil Asia Finance ....	72067	Studio G.m.b.H. ....	72057
ExxonMobil Luxembourg ....	72066	Techno Gama S.A. ....	72057
ExxonMobil Luxembourg Far East ....	72066	Urbis Property S.à r.l. ....	72061
Faulkner Properties 1 S. à r.l. ....	72064	VP Bank (Luxembourg) S.A. ....	72068
Fideurope ....	72081	VREF Holding S.à r.l. ....	72072
Fricky S.A. ....	72093	Weather Capital S.à r.l. ....	72072
GSC European CDO I S.A. ....	72057	Z.D. Finance S.A. ....	72096

**Knauf Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 96.123.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

C. Minnes.

Référence de publication: 2007069895/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02682. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Création Plus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 42.396.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069904/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06311. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Stratego International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

D. Fontaine

Gérant

Référence de publication: 2007069901/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02931. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Panormos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 93.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007069898/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02941. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007069773/242/12.

(070073540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**SAC Norimberga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.798.

Par résolution signée en date du 3 avril 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD Londres, Royaume-Uni, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069815/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Pro-Vision HS S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.478.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Helga Schmidberger, directrice administrative, demeurant au 12, Rieweg, D-86663 Asbach Bäumenheim, ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1<sup>er</sup> juin 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de PRO-VISION HS S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 mars, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mars 2008.

#### *Souscription et Paiement*

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Helga Schmidberger, demeurant au 12, Rieweg, D-86663 Asbach Bäumenheim.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.163,44.

#### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est appelée aux fonctions de gérante, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts, Madame Helga Schmidberger, directrice administrative, née le 26 septembre 1959 à Zaisertshofen, Allemagne, demeurant au 12, Rieweg, D-86663 Asbach Bäumenheim.

Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat de la gérante est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en allemand. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction en allemand du texte qui précède:**

Im Jahre sechstausendsieben, den achten Juni.

Vor uns Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz zu Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Helga Schmidberger, Verwaltungsdirektorin, wohnhaft in D86663 Asbach Bäumenheim, 12, Rieweg, hier vertreten durch Herrn John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 1. Juni 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompartment, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Die Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PRO-VISION HS S.à r.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 7.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 8.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 9.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 10.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

**Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April jeden Jahres und endet am 31. März des folgenden Jahres.

**Art. 16.** Am 31. März eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 20.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. März 2008.

*Kapitalzeichnung*

Die 500 (fünfhundert) Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin, Helga Schmidberger, wohnhaft in D86663 Asbach Bäumenheim, 12, Rieweg, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.163,44.

*Beschlüsse der Alleinigen Gesellschafterin*

Die vorgenannte alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Zur Geschäftsführerin wird ernannt:

Frau Helga Schmidberger, Verwaltungsdirektorin, geboren am 26. September 1959 in Zaisertshofen, Deutschland, wohnhaft in D86663 Asbach Bäumenheim, 12, Rieweg,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführerin kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführerin ist für unbestimmte Dauer gültig.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Französisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/2007/6253. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007069746/272/221.

(070074030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Interlux Assurances Maladie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Nach Befragen durch den Vorsitzenden bestand allseitiges Einverständnis mit folgender:

*Tagesordnung:*

1. Erneute Bestellung des Verwaltungsrates
2. Verschiedenes

Punkt 1 der Tagesordnung (erneute Bestellung des Verwaltungsrates)

Die Aktionäre fassen folgenden Beschluss:

Die Mitglieder der Verwaltungsrates

- a) Frau Myriam Dallanoce, Administrateur-Délégué, geschäftsansässig 10B, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- b) Herr Gerhard Stry, Administrateur, geschäftsansässig Ruhrallee 92, D-44139 Dortmund
- c) Herr Klaus Ohlenburger, Administrateur, geschäftsansässig Ruhrallee 92, D-44139 Dortmund

werden vom Ablauf ihrer ersten Verwaltungsratsmandate bis zum Schluß der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 erneut als Verwaltungsratsmitglieder bestellt.

Punkt 2 der Tagesordnung (Verschiedenes)

Da es zu Tagesordnungspunkt 2 keine Wortmeldungen gibt, wird die Sitzung im allseitigen Einvernehmen um 11.15 Uhr geschlossen.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2007069814/3723/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04368. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Careco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 107.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007069776/242/12.

(070073535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Redbirds Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007069769/242/12.

(070073914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Boa Nova S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 80.389.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069866/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04599. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.



**Studio G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 27.750.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069876/1419/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00934. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Techno Gama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeller.  
R.C.S. Luxembourg B 89.315.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070072/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04555. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Ex

2007 à 11 heures

*Résolution 5*

«L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-François Canton avec effet au 10 février 2007.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Philippe Lebeau et Laurent Dobler, Madame Monique Erbeia, HSBC PRIVATE BANK FRANCE représentée par M. Frédéric Bustin et BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG représentée par Messieurs Sébastien Lecaudey, Georg Lasch et Craig Fedderson pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

*Résolution 6*

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007069826/3085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**GSC European CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.455.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 décembre 2006 que:

- Monsieur Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 mai 2007.

*Pour la Société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007069606/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

### **Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.732.

Le Conseil d'administration, qui s'est tenu en date du 22 février 2007, a pris acte du renouvellement des mandats des administrateurs pour une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Le Conseil d'administration de DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG se compose comme suit:

- Michel Buyschaert, 11, place Rogier, B-1210 Bruxelles, Administrateur
- Olivier van Herstraeten, 11, place Rogier, B-1210 Luxembourg, Administrateur
- Stéphane Vermeire, 11, place Rogier, B-1210 Luxembourg, Administrateur

Luxembourg, le 14 mai 2007.

*DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG*

S. Huysentruyt / J.-P. Putz

*Attaché de direction / Attaché de direction*

Référence de publication: 2007069604/6/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

### **JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.060.650,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée qui s'est tenue le 25 avril et le 9 mai 2007*

Les associés de la Société ont pris acte de la démission de Mme Joanne Douvas et M. John Stuart en tant que gérants de la Société avec effet au 5 avril 2007, M. Steven Clifford et M. Stephen Olton en tant que gérants de la Société avec effet au 9 mai 2007 et a nommé M. Jonathan Griffin ayant pour adresse 6, route de Trèves, à Senningerberg 2633, Luxembourg, et M. Richard Crombie, ayant pour adresse 10 Aldermanbury à Londres EC2V7RF, Grande Bretagne, avec effet au 9 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Jean-Christophe Ehlinger, gérant;
- M. Steven Greenspan, gérant;
- M. Steven Mastrovich, gérant;
- M. Karl McCathern, gérant;
- M. Lawrence Fuchs, gérant;
- M. Jonathan Griffin, gérant;

- M. Richard Crombie, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S. à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069816/7569/29.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.118.

—  
*Extrait des résolutions écrites date du 18 octobre 2006 concernant la succursale*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Fergal Molony à la fonction de gérant avec effet au 18 octobre 2006.
- De nommer M. Eamonn O'Dea, né le 26 septembre 1968 à Tipperary, Irlande, demeurant au 15/A/III/1 Gogol u., 1133 Budapest, Hongrie à la fonction de gérante avec effet au 18 octobre 2006.
- De changer la dénomination de la société mère de CINRAM INTERNATIONAL (HUNGARY) COMPANY LIMITED BY SHARES to CINRAM INTERNATIONAL (HUNGARY) PRIVATE COMPANY LIMITED BY SHARES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069817/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 avril 2007 a décidé:

- de prendre note de la démission de Messieurs Yassine Bouhara et Frank Langer,
  - de renouveler les mandats de:
    - \* Monsieur Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 35, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
    - \* Monsieur Werner Burg, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
    - \* Monsieur Klaus-Michael Vogel, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
- en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,
- de renouveler le mandat de:
    - \* ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach,
- en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

*Pour DB PLATINUM III*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069603/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02118. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.682.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 mai 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger les mandats avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008 de:

- TMF SECRETARIAL SERVICES, TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;

- PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007069605/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01681. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2007, les mandats d'administrateurs de MM. John Burbidge, Ernest Cravatte, Donald Bruce MacDonald, Mark Standish et Daniel Rosenbaum, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2007.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur d'entreprises de DELOITTE, société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007069827/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07047. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 mai 2007*

En date du 21 mai 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer:

- Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

- Monsieur Chok Kien Lo Kam Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port Louis, Guadeloupe, ayant comme adresse professionnelle le 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg

en tant que gérants de la Société avec effet au 21 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Jason Spaeth

- Monsieur Benedict von Hesler

- Monsieur Guy Harles

- Monsieur Chok Kien Lo Kam Cheong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

URBIS PROPERTY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007069828/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Arlon Income Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 97.400,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.372.

—  
In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-97.347 (the «Shareholder»),

represented by Ms Bernardine Vos, employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on 11 May 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ARLON INCOME VENTURE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 25 November 2005, published in the Mémorial C, No 445 on 1 March 2006, the articles of incorporation of which have not yet been amended, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-112.372 (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-seven thousand four hundred euro (EUR 77,400.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 97,400.-).

2 To issue three thousand ninety-six (3,096) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-seven thousand four hundred euro (EUR 77,400.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 97,400.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue three thousand ninety-six (3,096) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Ms Bernardine Vos, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe three thousand ninety-six (3,096) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share with payment of a share premium in a total amount of six hundred ninety-six thousand six hundred euro (EUR 696,600.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of seven hundred seventy-four thousand euro (EUR 774,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the three thousand ninety-six (3,096) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at ninety-seven thousand four hundred euro (EUR 97,400.-) divided into three thousand eight hundred ninety-six (3,896) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at nine thousand eight hundred euro (EUR 9,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97.347 (l' «Associé»),

représentée par Mme Bernardine Vos, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ARLON INCOME VENTURE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000.-), ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, le 25 novembre 2005, publié

au Mémorial C n ° 445 le 1<sup>er</sup> mars 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112.372 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante-dix sept mille quatre cents euros (EUR 77.400,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre-vingt-dix sept mille quatre cents euros (EUR 97.400,-).

2 Émission de trois mille quatre-vingt seize (3.096) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix sept mille quatre cents euros (EUR 77.400,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre-vingt-dix sept mille quatre cents euros (EUR 97.400,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trois mille quatre-vingt seize (3.096) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

Ensuite Mme Bernardine Vos, précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois mille quatre-vingt seize (3.096) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-seize mille six cents euros (EUR 696.600,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de sept cent soixante-quatorze mille euros (EUR 774.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les trois mille quatre-vingt seize (3.096) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-dix sept mille quatre cents euros (EUR 97.400,-) divisé en trois mille huit cent quatre-vingt-seize (3.896) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à neuf mille huit cents euros (EUR 9.800,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, LAC/2007/9054. — Reçu 7.740 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007069708/220/136.

(070074091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**AIG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

\* M. Stefan Kraüchi, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,

\* M. Jürg Leu, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,

\* M. Thomas Lips, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich,

\* M. Werner Vontobel, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich,

\* M. Sascha Zeitz, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

\* PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

*Pour AIG SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069602/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00193. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070073833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Isar Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Faulkner Properties 1 S. à r. l.).**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 117.862.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of April.

Before the undersigned Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 9164,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 April 2007 in Luxembourg;

2) ECO LUXEMBOURG S. à r. l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118.562,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 April 2007 in New York and in Luxembourg;

3) ECR LUXEMBOURG S. à r. l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 118.580,

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 April 2007 in New York and in Luxembourg;

4) MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at 2 Kastoros Street, CY-1087 Nicosia, Cyprus, recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number HE 159045,



here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 April 2007, in Nicosia;

5) HANDAROST LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at 27 Pindarou, Alpha Business Center, 2nd floor, CY-1060 Nicosia, Cyprus, recorded with the Republic of Cyprus Registrar of Companies under number HE 182934.

are represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 April 2007, in Nicosia.

Said proxies, initiated ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the members of FAULKNER PROPERTIES 1 S. à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' register under Section B, number 117862, incorporated with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 September 2006, n ° 1749. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 November 2006, n ° 2226. The appearing parties representing the entire share capital took the following resolution: Sole resolution:

The members decided to modify article 4 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**Art. 4.** The Company will assume the name of ISAR PROPERTIES S.à r.l. The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 9164,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2007, à Luxembourg;

2) ECO LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118562,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2007, à New York et à Luxembourg;

3) ECR LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 118.580,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2007, à New York et à Luxembourg;

4) MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 2 Kastoros Street, Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de la république de Chypre sous le numéro HE 159045,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2007, à Nicosie;

5) HANDAROST LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 27 Pindarou, Alpha Business Center, 2<sup>ème</sup> étage, CY-1060 Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de la république de Chypre sous le numéro HE 182934,

ici représentée par M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2007, à Nicosie.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de FAULKNER PROPERTIES 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 117862, constituée avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) suivant acte du notaire André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 septembre 2006, n ° 1749. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 novembre 2006, n ° 2226. Les comparants, qui représentent l'intégralité du capital social, ont pris la résolution suivante:

*Résolution Unique*

Les Associés de la Société décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de ISAR PROPERTIES S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom et prénoms usuels, état civil et demeure, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5677. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007069585/7241/109.

(070073970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069883/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03937. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**ExxonMobil Luxembourg Far East, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069884/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03934. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**AIG Multilabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.052.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

\* M. Stefan Kraüchi, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,

\* M. Jürg Leu, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,

\* M. Werner Vontobel, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich,

\* M. Sascha Zeitz, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

\* PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

*Pour AIG MULTILABEL SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069601/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**ExxonMobil Asia Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069885/1701/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03929. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Nord Europe Private Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

G. Bricka / J. Carbonnelle

Responsable juridique / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2007069886/3297/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01545. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP BANK LUXEMBOURG S.A.

R. Diderrich / H. Koster

Directeur Adjoint / Sous-Directeur

Référence de publication: 2007069882/1965/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02647. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**A H Luxco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: EUR 32.344.312,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 106.230.

Il résulte d'un courrier recommandé daté du 31 décembre 2006 que M. OhSang Kwon a démissionné de son mandat de liquidateur de la société avec effet au 31 décembre 2006.

Il résulte d'un courrier recommandé daté du 5 mars 2007 que M. Jeremy Conway a démissionné de son mandat de liquidateur de la société avec effet au 5 mars 2007.

Le collège des liquidateurs se compose dorénavant de la manière suivante:

- M<sup>e</sup> Delphine Tempé,
- M<sup>e</sup> Stef Oostvogels,
- M. Andrew Cummins.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069818/1023/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03844. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Luxgsm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069887/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03155. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.722.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique*

Par résolution du 3 avril 2007, SETON HOUSE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.175, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), a décidé:

1. de prendre connaissance et d'accepter la démission de Monsieur Douglas Grant Robertson et Monsieur Willy Grötzingher de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet au 3 avril 2007; et

2. de nommer Monsieur Roy Frederick Brown, avec adresse à Westmorland Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 4HB, Angleterre et Monsieur Rodney W. Hightower, avec adresse au 930 Delvin Drive, Saint Louis, Missouri 63141, USA, en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 3 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069600/257/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Lux HDD Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.763.

—  
In the year two thousand seven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of LUX HDD HOLDCO 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 101.763, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public then residing in Mersch, dated June 24th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 935 dated September 21, 2004 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is held by Mr. Francis Zeler, director of companies, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, representing the sole associate MagnetsCo LLC, a limited liability company organised under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware DE 19808, United States of America, owner of 100 (one hundred) shares with a nominal value of USD 702.02 (seven hundred and two US Dollars two cents) each, by virtue of a proxy given under private seal, here attached, so that the meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the sole associate has been beforehand informed.

The proxy requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Transfer of the registered office of the Company.
- 2) Amendment of Article 4, First sentence of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:  
« **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in Luxembourg-city».
- 3) Election of Mr. Francis Zeler as new manager of the Company in replacement of Mr. Marcel Stephany.
- 4) Discharge to the resigning manager.

After the foregoing was approved by the sole associate, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to transfer the registered office of the Company to 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Second resolution*

It is resolved to amend the First sentence of article 4 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:  
« **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in Luxembourg-city».

#### *Third resolution*

It is resolved to appoint Mr. Francis Zeler, born in Bastogne (Belgium) on May 5, 1966, director of companies, having his professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as new manager of the Company in replacement of Mr. Marcel Stephany, resigning manager.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to grant discharge to Mr. Marcel Stephany, for the execution of his mandate until today's date.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée LUX HDD HOLDCO 1 S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 101.763, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 935 du 21 septembre 2004 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est tenue par Monsieur Francis Zeler, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentant l'associé unique MagnetsCo LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, propriétaire de 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de USD 702,02 (sept cent deux Dollars US deux cents) chacune, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera ci-annexée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

Le mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social de la Société.
- 2) Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:  
«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»
- 3) Nomination de M. Francis Zeler comme nouveau gérant de la Société en remplacement de M. Marcel Stephany.
- 4) Décharge à accorder au gérant démissionnaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer M. Francis Zeler, né à Bastogne (Belgique) le 5 mai 1966, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme nouveau gérant en remplacement de M. Marcel Stephany, gérant démissionnaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à M. Marcel Stephany pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Zeler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, Relation: LAC/2007/9345. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070280/211/94.

(070075456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**Dismar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 32.432.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

C. Minnes.

Référence de publication: 2007069894/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02676. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises le 27 mars 2006*

Le conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer la personne suivante en tant que directeur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 27 mars 2006 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Didier Chapotot, né le 30 octobre 1965 à Thionville et demeurant au 16, lotissement les Hauts de Vigy, à F-57640 Vigy (France).

Il résulte de la nomination ci-dessus que les directeurs délégués à la gestion journalière de la Société (les Directeurs Délégués) sont actuellement au nombre de quatre:

- Monsieur Ludo Joannes Van Den Kerckhove
- Monsieur Guy Scheys
- Monsieur Denis Minster
- Monsieur Didier Chapotot

Les Directeurs Délégués auront la capacité de déterminer l'orientation de l'activité de la Société, au sens de l'article 19.(2) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ainsi que le pouvoir d'engager la Société vis-à-vis des tiers sous la signature conjointe de deux d'entre eux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG PSF S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069836/5499/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Brazil Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 83.008.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 avril 2007*

1. La société à responsabilité limitée AACO S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée commissaire aux compte jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRAZIL INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069830/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 mai 2007*

En date du 22 mai 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer:
  - Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg
  - Monsieur Chok Kien Lo Kam Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port Louis, Guadeloupe, ayant comme adresse professionnelle le 1<sup>er</sup>, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg
- en tant que gérants de la Société avec effet au 22 mai 2007 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Jason Spaeth
- Monsieur Benedict von Hesler
- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Chok Kien Lo Kam Cheong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

VREF HOLDING S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007069829/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.414.

En date du 20 avril 2007, l'Associé Unique a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes KMPG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour WEATHER CAPITAL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069831/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Robe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Robe S.à r.l.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 85.850.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, 18, rue des Aubépines, détenteur de 499 actions de la société ROBE S.à r.l. ci-après qualifiée.

2.- La société anonyme YGREK HOLDING S.A., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Robert Becker, préqualifié et Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Luxembourg, détenteur de 1 action de la société ROBE S.à r.l.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ROBE S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 3, rue des Foyers, RCS B 85.850, constituée suivant acte notarié du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 756 du 17 mai 2002 (ci-après la «Société»), ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions comme suit:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la forme de la Société sans changement de sa personnalité juridique et de la transformer en société anonyme.

A cet effet ils déclarent augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles. Cette augmentation de capital est libérée par incorporation à due concurrence des résultats reportés de la Société.

Il résulte d'un rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant que la Société a des résultats suffisants pour libérer l'augmentation de capital ci-dessus décidée et que suite à cette augmentation de capital la valeur globale de la Société est au moins égale au capital minimum d'une société anonyme.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au minimum d'une société anonyme.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de compléter l'objet social de la Société comme suit:

La Société a pour objet les activités de comptable indépendant consistant à réaliser pour le compte de tiers l'élaboration de fiches de salaires, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels sous la forme requise par les dispositions légales en la matière.

*Troisième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la Société anonyme en ROBE S.A. et d'en arrêter comme suit les nouveaux statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROBE S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet les activités de comptable indépendant consistant à réaliser pour le compte de tiers l'élaboration de fiches de salaires, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultants et la rédaction des comptes annuels sous la forme requise par les dispositions légales en la matière.

Elle a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que se soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société est autorisée à procéder à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cent (500) actions avec une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions nominatives s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration.

Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également consignées dans un procès-verbal.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 14. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 15. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 18. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Quatrième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
- b) Madame Liette Gales, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,
- c) Madame Monique Guillen, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

#### *Cinquième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Jacques Becker, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

#### *Sixième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### *Septième résolution*

Est nommé administrateur-délégué de la Société, Monsieur Robert Becker, préqualifié.

#### *Huitième résolution*

Le siège de la Société est transféré à L-1145 Luxembourg, 18, rue des Aubépines.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Becker, L. Gales, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. LAC/2007/10648. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007069583/7241/212.

(070073953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Bessel Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.365.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2007069896/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02949. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.335.120,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

---

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2007*

- Sont nommés gérants A de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg et M. Olivier Jarny, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des gérants A démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Est nommée gérante B de la société Mme Charlotte Bastin, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg en remplacement de la gérante démissionnaire Mme Ingrid Moinet.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069597/1463/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Panormos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.707.

---

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2007069899/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02939. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. NGH Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 151.505.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of April.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) NGH NETHERLANDS B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 7, Professor J.H. Bavincklaan, 1183 AT Amstelveen, the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce and Industries under the number 06066121,

2) NEW PEL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 122,532,

both here represented by Miss Anne-Catherine Guiot, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 23 March 2007.

All aforementioned proxies, shall be attached to this deed for the purpose of registration after having been initialled *ne varietur* by their respective proxy holder.

The above appearing parties represented as afore mentioned are the shareholders of NGH LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 68,938, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing at such time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 June 1999, number 407 (hereafter the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 14 July 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 September 2006, number 1777.

The appearing parties, represented as afore mentioned, representing the entire share capital took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The members decide to change the Company's name from NGH LUXEMBOURG S.à r.l. to HOLDING KIRCHBERG S.à r.l.

*Second resolution*

The members decide to transfer the registered office of the Company from its current address to 38, rue Pafebruch, Parc d'activité de Capellen, L-8308 Capellen, with effect as of 23 April 2007.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 4 and the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation are amended and now read as follows:

Article 4:

« **Art. 4.** The Company exists under the name of HOLDING KIRCHBERG S.à r.l.»

Article 5 - First sentence:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing parties, this person signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) NGH NETHERLANDS B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 7, Professor J.H. Bavincklaan, 1183 AT Amstelveen, Pays-Bas, immatriculée au Amsterdam Chamber of Commerce and Industries sous le numéro 06066121,

2) NEW PEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B numéro 122.532,

ici toutes deux représentées par Mademoiselle Anne-Catherine Guiot, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 23 mars 2007,

les prédites procurations resteront annexées aux présentes, après avoir été paraphées ne varietur, par le représentant des comparants, pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes, représentés comme indiqué ci-avant, sont les associés de NGH LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 68.938, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire résidant alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juin 1999, numéro 407 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations du 22 septembre 2006, numéro 1777.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de NGH LUXEMBOURG S.à r.l. en HOLDING KIRCHBERG S.à r.l..

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 38, rue Pafebruch, Parc d'activité de Capellen, L-8308 Capellen, avec effet au 23 avril 2007.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'article 4 et la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Article 4:

« **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de HOLDING KIRCHBERG S.à r.l.».

Première phrase de l'article 5:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Capellen, Grand-Duché du Luxembourg.»

Dont acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. Guiot, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, Relation: LAC/2007/6200. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007069584/7241/103.

(070073959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Europa Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 617.525,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.527.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue au siège social le 21 mars 2007*

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 21 mars 2007, il a été décidé de nommer la société anonyme DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant se tenir en l'année 2007 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007069592/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 540.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue au siège social le 21 mars 2007*

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 21 mars 2007, il a été décidé de réélire le réviseur d'entreprise de la Société, à savoir DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant se tenir en l'année 2007 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007069594/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.722.

1. A la suite d'un contrat de cession des parts sociales de la société à responsabilité limitée PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») conclu en date du 17 février 2007, SETON HOUSE INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.466, en sa qualité d'associé unique de la Société, a transféré, avec effet au 3 avril 2007, les trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize (3,487,816) parts sociales détenues dans la Société à SETON HOUSE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.175.



2. A la suite d'un contrat de cession des parts sociales de la société à responsabilité limitée PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG S.à r.l. («la Société») conclu en date du 17 février 2007, SETON HOUSE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 122.175, en sa qualité d'associé unique de la Société, a transféré, avec effet au 3 avril 2007, les trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize (3,487,816) parts sociales détenues dans la Société à PSE ACQCO LIMITED, avec adresse à Moorfield Estate, Yeadon, Leeds, West Yorkshire LS 19 7BN, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069599/257/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

### Fideurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.464.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES, ayant son siège social à L-1240 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.937,

représentée par:

Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, avec pouvoir de l'engager par sa seule signature, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Maître Patrick Delpyroux, avocat, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 35, avenue Mac Mahon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIDEUROPE.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que de toutes activités, qui se rattachent directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier et de conseil en organisation, y compris la domiciliation de sociétés.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de cent dix euros (EUR 110,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le montant restant sera mis à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1. La société AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES, prénommée, deux cents . . . . .	200
2. Maître Patrick Delpeyroux, prénommé, cent . . . . .	100
Total: trois cents . . . . .	300

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, ès qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- b. Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, né le 28 mars 1962 à Longeville-les-Metz (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c. Maître Patrick Delpeyroux, avocat, né le 19 décembre 1950 à Suresnes (F), demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 35, avenue Mac Mahon.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012, ils sont renouvelables.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

#### *Sixième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs-délégués de la société Monsieur Patrick Rochas et Monsieur Philippe Slendzak, préqualifiés, lesquels pourront engager la société sous leur signature individuelle respective, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

#### *Septième résolution*

Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007. Relation: EAC/2007/6174. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007069582/272/154.

(070073679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Suite à une résolution circulaire des administrateurs de la Société du 20 mars 2007, les personnes suivantes ont été nommées administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière, avec pouvoir de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2007:

- M. Vincent Goy, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- M. Renato Mazzolini, avec adresse au 3, avenue J.F. Kennedy, MC-98000 Monaco.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007069593/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Robert Fleming (CIS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 47.085.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 mai 2007*

*Composition du Conseil de Gérance*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2008:

- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Président du conseil de gérance.
- M. Graham A. Goodhew, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

Certifié conforme

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

A. Picherit

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2007069595/13/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Bluedream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.468.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 7th day of June.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BENISE CORPORATION, a British Virgin Islands company with registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mrs Marianne Goebel, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given at Tortola on March 1st, 2005 which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

**Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of BLUEDREAM S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and to the carrying out all other forms of investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as to manage, control and develop such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may also carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three thousand and one hundred (3,100) shares of a nominal value of ten euro (10.- EUR) per share, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholders meetings - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Other meetings.** Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Composition of Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 11. Board meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Transitional provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

*Subscription and payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
BENISE CORPORATION .....	31,000.-	31,000.-	3,100
Total: .....	31,000.-	31,000.-	3,100

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- Euro) is as of now available to the company.

*Declaration - Evaluation*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,000.-.

*Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote,

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as director:
  - Mrs Marianne Goebel, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Mr Charles Duro, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Mrs Lydie Lorang, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
3. Has been appointed statutory auditor:

The company FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., having its registered office in L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. The address of the Company is set in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2013, unless otherwise decided by a shareholders meeting.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**French version:**

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BENISE CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola British Virgin Islands, représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Tortola le 1<sup>er</sup> mars 2005, laquelle signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BLUEDREAM S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, administrer, contrôler et développer de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra également réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.



Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

*Souscription et libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
BENISE CORPORATION .....	31.000,-	31.000,-	3.100
Total: .....	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de € 2.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007, Relation: EAC/2007/6171. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007069581/272/335.

(070073810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

---

**Dutalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 128.521.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme SuxesKey S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.522,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Albert Seen, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à L-7618 Larochette, 17, rue Leedebach.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de DUTALUX S.A.

Le siège social est établi à Larochette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un centre-relais de coordination de correspondances pour le transport de personnes par autocars.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que de recouvrement de créances pour son propre compte.

Elle peut agir par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme SuxesKey S.A., prédésignée, trois cent dix-neuf actions, . . . . .	319
2.- Monsieur Albert Seen, préqualifié, une action, . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent vingt actions, . . . . .	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, né à La Haye (Pays-Bas), le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach;

- Madame Raymonde J. Gokke, administrateur de sociétés, née à Schiedam (Pays-Bas), le 7 novembre 1950, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach;

- La société anonyme SuxesKey S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.522;

- Monsieur Adriaan Willem Johannes den Dunnen, administrateur, né à Hooge en Lage Zwaluwe (Pays-Bas), le 17 août 1959, demeurant à NL-4927 RK Hooge Zwaluwe, Moerseweg, 8A (Pays-Bas).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est établi à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Albert Seen, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007, Relation GRE/2007/2353. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068773/231/138.

(070074945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

### **Fricky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.861.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire n° B 48 861 tenue le 20 avril 2005 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Didier Schönberger à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Didier Schönberger et Guido Modiano et Madame Véronique Wauthier.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069844/322/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

In the year two thousand and seven, on the fifth of April.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EVEN INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 115 994;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (STRIP), a foundation under the laws of the Netherlands with registered office at Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (SWEET EQUITY), a foundation under the laws of the Netherlands with registered office at Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

being all the shareholders of EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 119 276 (the «Company»),

all those shareholders duly represented by Virginie Apard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of forty-three million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty euros (EUR 43,716,250.-) represented by one million seven hundred forty-eight thousand six hundred fifty (1,748,650) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to forty-three million eight hundred forty-one thousand two hundred fifty euros (EUR 43,841,250.-) by the issue of five thousand (5,000) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, by payment in cash of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-).

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follow:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at forty-three million eight hundred forty-one thousand two hundred fifty euros (EUR 43,841,250.-) represented by one million seven hundred fifty-three thousand six hundred fifty (1,753,650) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The shareholders declare and request the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital from its present amount of forty-three million seven hundred sixteen thousand two hundred fifty euros (EUR 43,716,250.-) represented by one million seven hundred forty-eight thousand six hundred fifty (1,748,650) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to forty-three million eight hundred forty-one thousand two hundred fifty euros (EUR 43,841,250.-) by the issue of five thousand (5,000) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All the issued shares are subscribed and fully paid up by EVEN INVESTMENTS S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at forty-three million eight hundred forty-one thousand two hundred fifty euros (EUR 43,841,250.-) represented by one million seven hundred fifty-three thousand six hundred fifty (1,753,650) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

#### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at 3,000.- EUR.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EVEN INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 115.994;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (STRIP), une fondation constituée sous les Lois des Pays-Bas, et ayant son siège social à Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

STICHTING EVEN INVESTMENTS (SWEET EQUITY), une fondation constituée sous les Lois des Pays Bas, et ayant son siège social à à Olympic Plaza, Frederik Roeskestraat 123 1hg, 1076 EE Amsterdam;

étant tous les associés de EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Ballade B2 Building, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 119 276, (la «Société»),

tous les associés étant dûment représentés par Virginie Aparad, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations, lesquelles signées ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions sept cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 43.716.250,-) représenté par un million sept cent quarante-huit cent cinquante (1.748.650) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quarante trois millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 43.841.250,-) par l'émission de cinq milles (5.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de quarante trois millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 43.841.250,-) représenté par un million sept cent cinquante trois mille six cent cinquante (1.753.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les associés déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de quarante trois millions sept cent seize mille deux cent cinquante euros (EUR 43.716.250,-) représenté par un million sept cent quarante-huit six cent cinquante (1.748.650) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quarante trois millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 43.841.250,-) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises sont souscrites et entièrement libérées par EVEN INVESTMENTS S.à r.l., ci-dessus nommée, par un apport en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de quarante trois millions huit cent quarante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 43.841.250,-) représenté par un million sept cent cinquante trois mille six cent cinquante (1.753.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de 3.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Apard, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007. LAC/2007/4917. — Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007069586/7241/122.

(070074105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Z.D. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.357.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Z.D. FINANCE S.A.

R. Donati / G. Diederich

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007069908/545/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06816. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070073338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**AAF Europe Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.141.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1826 du 29 septembre 2006.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2007*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société AAF EUROPE CONSEIL S.à r.l., tenue au siège social en date du 30 mars 2007, que les associés ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AAF EUROPE CONSEIL S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007069910/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02701. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070074021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.